

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 6 septembre 2016
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 6^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin (arrivée à 19 h 05); madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Étaient absents : monsieur Claude Cuillierier; madame Suzanne Marceau.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; monsieur Stéphane Bergeron, directeur par intérim, service des ressources financières; madame Barbara Blondeau, coordonnatrice, Bureau des communications; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Louise Séguin, agent d'administration, direction générale; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC16/17-09-001

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN AJOURNÉE AU 28 JUIN 2016**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1. Ressources humaines**
 - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
 - A) Approbation de la programmation annuelle 2016-2017 en ressources informationnelles de la CSMB (PARI)
 - B) Entente avec Réseau réussite Montréal – Entente de financement sur la persévérance scolaire et la valorisation de l'éducation dans la région de Montréal, 2016-2017
 - 6.3. Ressources matérielles**
- 7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**
 - A) Rapport du comité – Demande de révision # 267 (art. 9 à 12, LIP) (confidentiel)
 - B) Rapport du comité – Demande de révision # 271 (art. 9 à 12, LIP) (confidentiel) –Vous sera remis mardi
- 8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 8.1. Organisation scolaire**
 - A) Critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2017-2018 – Adoption

- B) Critères d'inscription 2017-2018 – Collège Saint-Louis – Adoption
- C) Critères d'inscription 2017-2018 – École Guy-Drummond – Adoption
- D) Critères d'inscription 2017-2018 – École Jonathan – Adoption
- E) Critères d'inscription 2017-2018 – École Nouvelle-Querbes – Adoption
- F) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2016-2019 et liste des écoles et des centres – Adoption

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016 du comité exécutif
- D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 22 au 30 juin 2016
- D) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 1^{er} juillet au 26 août 2016

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale**

CC16/17-09-002

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 7 juin 2016, ajournée au 28 juin 2016, a été remis aux commissaires le jeudi 1^{er} septembre 2016;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires du
7 juin 2016,
ajournée au 28
juin 2016**

CC16/17-09-003

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 7 juin 2016, ajournée au 28 juin 2016, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de
question du
public**

Il n'y a pas de question du public.

**Approbation de la
programmation
annuelle 2016-
2017 en
ressources
informationnelles
de la CSMB
(PARI)**

CC16/17-09-004

Documents déposés :

- A) Sommaire de M. Rémi Asselin;
- B) Programmation annuelle des activités en ressources informationnelles (PARI) 2016-2017;
- C) Portefeuille de projets - programmation annuelle en ressources informationnelles 2016-2017.

ATTENDU que la CSMB est assujettie à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement du Québec;

ATTENDU que la loi prévoit que chaque organisme public doit établir une programmation annuelle de ses activités en ressources informationnelles (PARI);

ATTENDU que cette programmation annuelle décrit les projets informatiques et les activités informatiques en continuité de la CSMB;

ATTENDU que l'article 14 de la Loi prévoit que la planification annuelle doit être approuvée par le conseil d'administration de l'organisme public;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Stefana Lamasanu, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver la programmation annuelle en ressources informationnelles 2016-2017, telle que déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, ainsi que la liste des projets qui y est annexée.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Entente avec
Réseau réussite
Montréal –
Entente de
financement sur
la persévérance
scolaire et la
valorisation de
l'éducation dans
la région de
Montréal, 2016-
2017**

CC16/17-09-005

Document déposé :

- A) Projet d'entente de financement sur la persévérance scolaire et la valorisation de l'éducation dans la région de Montréal 2016-2017

Monsieur Christian Desjardins demande des précisions sur le dossier.

Monsieur Dominic Bertrand répond. Pour l'avenir, la reconduction se fera toujours année après année.

ATTENDU QU'une entente spécifique portant sur la persévérance scolaire et la valorisation de l'éducation dans la région de Montréal a été signée, au printemps 2011, par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) au bénéfice de Réseau réussite Montréal (RRM);

ATTENDU QUE l'entente prévoyait un versement, par la CSMB à RRM, afin de réaliser ses objectifs de mobiliser ses partenaires de l'Île et de développer des actions permettant d'accroître la persévérance, la réussite et le raccrochage scolaire des jeunes, d'un montant annuel de 100 000\$ pendant trois (3) ans, à compter de l'année 2013-2014 jusqu'à l'année 2015-2016, sous réserve de la disponibilité des crédits;

ATTENDU QUE l'entente décrite dans le paragraphe précédent se terminait l'an dernier;

ATTENDU QUE grâce au soutien de la CSMB, RRM a été en mesure de mettre en œuvre ses plans d'action concertés dans 11 quartiers ciblés dont ceux de Pierrefonds, LaSalle, St-Laurent et Lachine;

ATTENDU QUE RRM souhaite continuer à réaliser ses objectifs de mobiliser les partenaires régionaux et développer des actions permettant d'accroître la persévérance, la réussite et le raccrochage scolaire des jeunes de la région de Montréal;

ATTENDU QUE la CSMB et RRM désirent poursuivre pour une année additionnelle leur collaboration;

ATTENDU QUE les parties désirent convenir du versement par la CSMB à RRM d'un montant de 80 000\$ pour l'année 2016-2017;

SUR PROPOSITION DE madame Stefana Lamasanu, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser, pour une année additionnelle, le directeur général, à signer le projet d'Entente de financement sur la persévérance scolaire et la valorisation de l'éducation dans la région de Montréal, prévoyant le versement d'un montant de 80 000\$ pour l'année 2016-2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

À son tour de parole, madame Diane Lamarche-Venne, propose de reporter les points 7 A) et 7 B) au pied de l'ordre du jour, afin qu'ils soient traités à huis clos.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Rapport du comité –
Demande de révision #267
(art. 9 à 12, LIP)**

**Rapport du comité –
Demande de révision #271
(art. 9 à 12, LIP)**

Report des dossiers

CC16/17-09-006

Critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2017-2018 – Adoption

CC16/17-09-007

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2017-2018
- C) Tableau synthèse des avis reçus lors de la consultation
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC15/16-06-150
- F) Article 239 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles selon l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le 7 juin 2016, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC15/16-06-150, les critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE les critères d'inscription 2017-2018 font l'objet de quelques modifications par rapport aux critères d'inscription 2016-2017;

ATTENDU QUE l'application actuelle des critères d'inscription ne génère pas de difficulté particulière;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, les Comités régionaux de parents, le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ainsi que le Comité consultatif de gestion;

ATTENDU QU'aucun avis n'a été reçu de la part du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, pour l'année scolaire 2017-2018, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2017-2018 – Collège Saint-Louis
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC15/16-04-119
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, le 5 avril 2016, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC15/16-04-119, le projet de critères d'inscription 2017-2018 du Collège Saint-Louis;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

**Critères
d'inscription
2017-2018 –
Collège Saint-
Louis – Adoption**

CC16/17-09-008

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2017-2018, au Collège Saint-Louis, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2017-2018 –
École Guy-
Drummond –
Adoption**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2017-2018 – École Guy-Drummond
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC15/16-04-120
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

Monsieur Yves Pelletier indique que la résolution du CRPRN ainsi que celle du CCP mentionnaient que les parents sont en désaccord avec la priorité d'inscription pour les enfants des employés de l'école.

Les comités de parents souhaiteraient que ce critère soit plus loin dans l'ordre de priorité. Il invite le Conseil des commissaires à avoir une réflexion sur le sujet, le but étant de favoriser les élèves du territoire de la CSMB.

Madame Marie-Josée Boivin explique que la discussion a eu lieu au comité de vérification – Finances et organisation scolaire. Bien que le comité recommande l'adoption de la résolution, le comité souhaite qu'il y ait une discussion de fond sur le sujet pour les prochaines années.

CC16/17-09-009

ATTENDU QUE, le 5 avril 2016, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC15/16-04-120, le projet de critères d'inscription 2017-2018 de l'école Guy-Drummond;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation majoritaire du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2017-2018, à l'école Guy-Drummond, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2017-2018 –
École Jonathan –
Adoption**

CC16/17-09-010

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2017-2018 – École Jonathan
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC15/16-04-121
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, le 5 avril 2016, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC15/16-04-121, le projet de critères d'inscription 2017-2018 de l'école Jonathan;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2017-2018, à l'école Jonathan, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2017-2018 –
École Nouvelle-
Querbes –
Adoption**

CC16/17-09-011

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2017-2018 – École Nouvelle-Querbes
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC15/16-04-122
- F) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique

Monsieur Yves Pelletier mentionne que les commentaires émis plus tôt relativement aux critères d'inscription de l'école Guy-Drummond s'appliquent également à ceux de l'école Nouvelle-Querbes.

ATTENDU QUE, le 5 avril 2016, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC15/16-04-122, le projet de critères d'inscription 2017-2018 de l'école Nouvelle-Querbes;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet de consultation;

ATTENDU les avis émis par les instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation majoritaire du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter et de mettre en vigueur les critères d'inscription des élèves, pour l'année scolaire 2017-2018, à l'école Nouvelle-Querbes, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Plan triennal de
répartition et de
destination des
immeubles
(PTRDI) 2016-
2019 et liste des
écoles et des
centres –
Adoption**

CC16/17-09-012

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 et liste des écoles et des centres
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC15/16-05-138
- F) Articles 193 et 211 de la Loi sur l'instruction publique

Madame Diane Lamarche-Venne propose une modification au document déposé au soutien de la résolution. À la page 3 du document où on traite l'école Henri-Beaulieu, elle suggère de remplacer les mots « en cours » par « en attente ».

ATTENDU QUE le 3 mai 2016, le Conseil des commissaires adoptait, pour consultation, par la résolution #CC15/16-05-138, le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2016-2019 et la liste des écoles et des centres;

ATTENDU QUE l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique prescrit la consultation du Comité central de parents sur ce plan et la liste des écoles et des centres;

ATTENDU QUE l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique prescrit que la Commission scolaire doit adopter, chaque année, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et la liste des écoles et des centres, après consultation auprès de la communauté métropolitaine de Montréal et des villes concernées;

ATTENDU QUE le Comité central de parents, les villes recoupant en tout ou en partie le territoire de la Commission scolaire et de la communauté métropolitaine de Montréal ainsi que le Comité consultatif de gestion ont été consultés;

ATTENDU les avis favorables reçus;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification-Finances et organisation scolaire

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 et la liste des écoles et des centres de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tel que déposé au soutien de la présente résolution et modifié séance tenante, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Délégués à
l'ACELF**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du 3
mai 2016 du
Comité exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Comité de parents

Monsieur Ghislain Laporte tient à féliciter le service des ressources matérielles car la rentrée s'est très bien déroulée dans les établissements où il y avait de la construction.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne souligne le décès subit de madame Anne Véronneau, du service des ressources éducatives. Il s'agit d'une grande perte pour la CSMB.

Madame Josée Duquette complète l'information.

**Information du
directeur général**

Monsieur Dominic Bertrand fait le point sur la rentrée. On compte 600 élèves de plus au niveau secondaire et 800 élèves de plus au niveau primaire.

Le directeur général désire remercier toutes les personnes concernées pour leur mobilisation afin que les écoles et les élèves se trouvent dans les meilleures conditions possibles pour la rentrée.

Les résultats aux épreuves uniques seront présentés en octobre, mais on voit une augmentation des résultats dans les matières à sanction.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
22 juin 2016 au
30 juin 2016**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
1^{er} juillet 2016 au
26 août 2016**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Huis clos

CC16/17-09-013

ADVENANT 19 h 40, **SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Retour en séance
délibérante**

CC16/17-09-014

ADVENANT 20 h 26, **SUR PROPOSITION DE** madame Sarita Benchimol, il est résolu à l'unanimité de siéger à nouveau en séance délibérante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Rapport du
comité –
Demande de
révision #267
(art.9 à 12, LIP)**

CC16/17-09-015

Document déposé :

A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Rémi Poliquin

ATTENDU la demande de révision de décision de T.A. mère et de l'enfant C.A.-T.

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Marie-Josée Villeneuve, secrétaire général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du Comité de révision par M^e Marie-Josée Villeneuve, secrétaire général;

ATTENDU QUE ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de révision;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité:

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, le Conseil des commissaires endosse pleinement les conclusions et recommandations du rapport du comité de révision.

Que, la décision de transférer l'enfant C.A.-T. à l'école du Grand Héron, en classe EDA, en 2016-2017 soit maintenue.

Qu'une rencontre soit organisée entre le parent et l'équipe de l'école du Grand-Héron.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Rapport du
comité –
Demande de
révision #271
(art.9 à 12, LIP)**

CC16/17-09-016

Document déposé :

A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Rémi Poliquin

ATTENDU la demande de révision de décision de H.A. père et de l'enfant B.A.;

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du Comité de révision par M^e Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale;

ATTENDU QUE ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de révision;

SUR PROPOSITION DE madame Sarita Benchimol, il est résolu à l'unanimité :

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, le Conseil des commissaires endosse pleinement les conclusions et recommandations du rapport du comité de révision.

Que la décision de ne pas accorder une dérogation à l'âge d'admission à B.A. soit maintenue.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 20 h 30, la séance est levée.

La présidente

La secrétaire générale